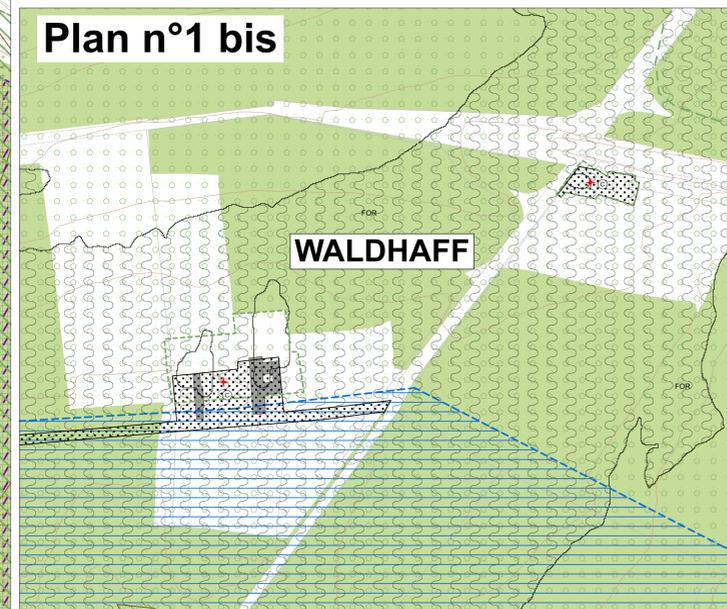


Plan n°1



ERNSTER

Plan n°1 bis



WALDHAFF

DONNÉES GÉNÉRALES

- Parcelaire (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Limite communale de Niederanven
- Cours d'eau et ruisseaux (BD-LTC 2008)
- Réservoir d'eau
- Lignes à haute tension (BD-LTC 2008)
- Courbes de niveau (BD-LTC 2008)
- Océduc OTAN
- Station de pompage
- Transformateur

ZONES URBAINISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBAINISÉES (section 1)

- HAB-1 Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
- HAB-2 Zone d'habitation 2 (art. 3.2)
- MIX-V Zone mixte villageoise (art. 4)
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (+ sous-zone BEP-a)
- ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 6.1)
- ECO-POS Zone d'activités communale POS (art. 6.2)
- COM Zone commerciale (art. 7)
- SPEC Zone spéciale 1-2 (art. 8)
- RA Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
- ZA Zone d'aéroport (art. 10)

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)

- AGR Zone agricole (art. 12)
- AGR-S Zone agricole spéciale (art. 12)
- FOR Zone forestière (BD-LTC 2008) (art. 13)
- PARC Zone de parc public (art. 14)
- VERD Zone de verdure (art. 15)
- EV-POS Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

ZONES SUPERPOSÉES (section 3)

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
- Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
- Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
- Zone d'aménagement différencié (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-GE et PAP-GE

N° projet	N° dossier	Nom projet	Vue Commune	Approbation de l'Etat
1	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2019	02/04/2019
2	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2019	02/04/2019

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un PAP-GE

LOCALITE SUPERPOSÉES	COS	CUS
1	0,6	DL
2	0,6	DL

PAP APPROUVÉS ET MAINTENUS EN VOIES ENREGISTRÉS EN PAP-GE "V"

N° projet	N° dossier	Nom projet	Vue Commune	Approbation de l'Etat
1	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2019	02/04/2019
2	15848-GE	LOCALITE SUPERPOSÉES	25/03/2019	02/04/2019

Couloirs et espaces réservés

- Couloir pour projets routiers (art. 19.1)
- Couloir pour projets de mobilité douce (art. 19.2)

Secteur protégé d'intérêt communal

- Secteur protégé d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)

Inondées protégées

- Zones de risques naturels préférentielles
- Zones de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (art. 21)
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)
- Zone d'extraction (art. 23)

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES (section 4)

À l'aménagement du territoire (art. 24.1)

- Périmètre du POS "Aéroport et environs" (RGD 17 mai 2008) (art. 24.1.1)
- POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
- POS : couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
- POS : couloirs réservés pour projets de parking souterrains

À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)

- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)
- Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)
- Biotope ponctuel (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotope linéaire (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotope surfacique (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)

À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)

- Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)

À la gestion de l'eau (art. 24.4)

- Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)
- Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
- Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)

Réseaux d'infrastructures de transport national

- Zones de bruit (art. 24.5)

COMMUNE DE NIEDERANVEN



SICR032020	21.01.2021	vue de façade
SICR0202017	08.08.2017	vue de façade
REFERENCE	DATE APPRO.	NOM MODIFICATION PONCTUELLE

Séance du Conseil communal du 12.06.2015
Vote du Conseil communal du 15.01.2016

Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 05.08.2016 (SICR0212016)
Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 03.03.2016 (73431CL-MS)

M. OUVRAGE : **ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIEDERANVEN**

PROJET : **PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**

OBJET : **VERSION COORDONNÉE du 25.06.2024**

TITRE : **LOCALITES D'ERNSTER ET WALDHAFF**

4urba
14 rue Viotan
L-2063 Luxembourg
TEL: (+352) 22 08 46
E-MAIL: info@4urba.lu
www.4urba.lu

N° Plan : PAG-01
Format papier : A0
Echelle : 1/2500

PCN ET BD-LTC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES)